



FINANCE
FOR TOMORROW
by Paris Europlace

THE SUSTAINABLE
FUTURE
BEGINS IN
PARIS

Label ISR : Appel d'offre

Accompagnement à la
promotion et à la
communication du label ISR

SOMMAIRE

I - Présentation du label ISR et de sa gouvernance

II - Objectifs de l'appel d'offre

III - Enveloppe budgétaire

IV - Autres informations pratiques

I. Présentation du label ISR et de sa gouvernance



Présentation du label ISR

- Le [décret n°2016-10 du 8 janvier 2016](#) relatif au label ISR crée le label ISR, label d'Etat défini comme un signe distinctif matérialisant la certification de la conformité d'un fonds à un cahier des charges/référentiel.
- Le label ISR a pour objet de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable.
- [L'arrêté du 8 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 8 janvier 2016](#) définit le [cahier des charges/référentiel du label ISR](#) actuellement en vigueur. Celui-ci définit les critères d'éligibilité au label et de labellisation, y compris les informations requises de la part des fonds et les méthodes de contrôle de la conformité à ces critères.
- Le label ISR est une marque dont l'Etat est propriétaire et dont les modalités d'utilisation sont définies dans le règlement d'usage de la marque communautaire « label ISR » (n°014756291) en date du 22 décembre 2015, joint en annexe à la présente consultation.



Gouvernance du label ISR

Le 11 octobre 2021, le Label ISR s'est doté d'une nouvelle gouvernance sous la présidence de Michèle Pappalardo. Composé de 13 membres, le nouveau comité du Label ISR est chargé d'émettre des avis en s'appuyant sur les travaux de 3 sous-comités :

- un sous-comité « maintenance du référentiel du Label ISR »,
- un sous-comité « prospective »,
- un sous-comité « promotion ».

Cette nouvelle organisation vise à donner au Label ISR les moyens de s'adapter aux nouvelles attentes des épargnants et des investisseurs et de demeurer un outil d'envergure pour orienter l'épargne vers le financement d'une économie durable.

L'Etat reste le propriétaire du Label ISR et est décisionnaire sur les objectifs et les choix d'évolution du label.

Une équipe dédiée assure le secrétariat du comité du Label ISR, logée au sein de Finance For Tomorrow, qui a reçu délégation de l'Etat

Parties prenantes impliquées dans la promotion du label

- **L'Etat est propriétaire du label ISR.** Au sein de la **Direction Générale du Trésor**, le **service du financement de l'économie (SFE)** contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de régulation du secteur financier (établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, entreprises et intermédiaires d'assurance, marchés financiers) et de l'épargne. **Le SFE assure actuellement le secrétariat du comité du label ISR.**
- Le SFE a externalisé la mission de secrétariat du label auprès de **Finance For Tomorrow**, dans le cadre d'un processus d'appel d'offre public (consultation DGT-FINENT1-2022-01). A ce titre, Finance For Tomorrow est notamment chargé de **mettre en œuvre et suivre avec les prestataires les opérations de promotion et de communication décidées en sous-comité « promotion et gestion ».**
- **Le Comité du label ISR** est chargé, parmi d'autres rôles, de définir les axes de la communication autour du label ISR, en articulation étroite avec le porte-parolat du label ISR confié à la Direction générale du Trésor.
- **Le sous-comité « promotion et gestion »** est chargé de veiller à la bonne gestion et au financement des actions du comité du label ISR et de superviser la forme et les contenus des actions de promotion et de communication du label. Les membres permanents de ce sous-comité sont les représentants des institutions et organismes suivants : Association Française de la Gestion financière (AFG), Association Française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM), Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).
- Le prestataire qui remportera la présente consultation sera invité à participer à ce sous-comité « promotion et gestion » qui se tient une fois par mois.



II. Objectifs de la consultation



Objectifs de la consultation

L'objectif de la présente consultation est d'identifier le prestataire qui accompagnera le secrétariat du Comité du label ISR pour assurer la mission de promotion et de communication relatives à la Marque « Le Label ISR ».

Les prestations, définies en lots, ont notamment vocation à :

- Volet 1 : Accompagner le Comité du Label, le sous-comité « promotion et gestion » et le Secrétariat à **définir la stratégie de promotion et de communication du label ISR** autour des axes de communication définis par le Comité et à **mettre en œuvre cette stratégie de communication**
- Volet 2 : Assurer la **gestion des relations avec la presse** ;
- Volet 3 : Assurer la mise en œuvre des actions de communication et promotion sur les **réseaux sociaux** ;
- Volet 4 : Assurer la **gestion** et la **maintenance** du **site web lelabelisr.fr**



1. Stratégie et mise en œuvre du plan de communication

Objectif : Proposition et mise en œuvre d'une stratégie de communication pour accroître la notoriété du label ISR et renforcer sa crédibilité. L'objectif général recherché par le Comité du label ISR de clarifier la promesse faite à l'épargnant, repose sur plusieurs critères : exigence, lisibilité, efficacité, simplicité. La stratégie de communication s'attachera à :

- Identifier les contenus à développer ;
- Proposer les canaux de communication les plus pertinents en fonction des cibles et des évolutions à venir du label : podcasts, campagnes radios, affichages publicitaires, partenariats, événements, participation à des salons professionnels, partenariats avec des organismes de formation, etc.
- Etablir des recommandations pour les achats médias et digitaux et définir les budgets associés ;
- Définir les actions dédiées à mettre en place dans le cadre des RP et de la communication digitale (au-delà des prestations attendues dans le cadre des autres lots de la présente consultation).

Cible : La stratégie de communication proposée devra proposer des actions différenciées pour les cibles suivantes :

- Cible grand public : épargnants individuels
- Cible professionnelle :
 - Distributeurs et conseillers financiers : les propositions relatives à ce point feront l'objet d'une attention particulière
 - Sociétés de gestion françaises et internationales

Calendrier :

- **Volet 1 - définition de la stratégie** : Les propositions stratégiques devront être présentées au sous-comité « promotion et gestion » pour discussion le 4 novembre 2022.
- **Volet 2 - Mise en œuvre**. Les différentes actions de mise en œuvre seront mise en œuvre à compter de novembre 2022 et sur l'année suivante.

2. Relations presse

1. Animation opérationnelle du dispositif de relations presse

- Gestion de projet : gestion des demandes entrantes (organisation des entretiens et suivi des interviews), échanges téléphoniques et interactions avec le Secrétariat et les porte-paroles (Direction Générale du Trésor et Présidente du Comité du Label) pour préparer les interventions, préparation de briefs pour les demandes d'interviews
- Participation mensuelle au sous-comité « promotion et gestion » : reporting des retombées presse, organisation et pilotage des prochaines rencontres médias
- Rédaction des communiqués de presse (le cas échéant)
- Diffusions des contenus à vocation RP (communiqués de presse) y compris auprès de médias internationaux
- Placement dans les calendriers rédactionnels
- Campagne RP proactive en fonction des actualités du label (communication sur les orientations stratégiques d'évolution du label, refonte du référentiel, etc).

2. Pige presse

- Centralisation des retombées médias et diffusion au secrétariat et à la Direction générale du Trésor pour partager l'ensemble des articles faisant référence au Label ISR.
- Le cas échéant, cette pige peut faire l'objet d'un contrat de partenariat. Le prestataire s'engage alors à assurer la gestion administrative et opérationnelle du partenariat.

Un forfait mensuel est attendu pour ce lot.

La mise en place des actions de communication relatives à la presse découlant du plan de communication qui viendraient en sus de la présente description feront l'objet d'un devis signé au préalable.

3. Communication digitale

1. **Animation et gestion des différents réseaux sociaux du Label ISR** (LinkedIn, Twitter, Instagram, Youtube, Facebook, ...), création et animation de nouveaux comptes le cas échéant
2. **Création et curation de contenus** : carrousels, infographies, contents packs à relayer pour les fonds et SGP labellisés, etc.
3. **Veille** sur les réseaux sociaux relative au Label ISR et proposition proactive de stratégie de réponse en cas de controverse
4. **Participation mensuelle** au sous-comité « promotion et gestion » : **reporting mensuel** sur les activités et les indicateurs de performance et informations notables liées à la veille

Un forfait mensuel est attendu pour ce lot.

La mise en place des actions de communication digitale découlant du plan de communication qui viendront en sus de la présente description (exemple : sponsoring des contenus*) feront l'objet d'un devis signé au préalable.

**Un conseil est attendu sur le sponsoring au regard de la stratégie préalablement définie dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale*



Lot 4 : Gestion du site internet

- **Maintenance, animation** et **gestion** opérationnelle du **site web** lelabelisr.fr
- **Stratégie SEO**
- **Mise à jour** régulière des **contenus** (qui seront préparés par le Secrétariat et validés par le sous-comité « promotion et gestion »)
- **Conseil** et proposition sur **l'amélioration continue** du site et du **parcours client**
- **Mise à jour** régulière de la **liste des fonds labellisés** (suivi réalisé par Finance For Tomorrow) et communication sur le site des informations sur les fonds obtenus dans le cadre d'un partenariat avec un prestataire de données (actuellement Euronext)
- **Traduction** du site web **en anglais** et gestion des pages anglophones
- **Participation mensuelle** au sous-comité « promotion et gestion » : **reporting mensuel** sur les indicateurs de performance

Un forfait mensuel est attendu pour ce lot.



III. Enveloppe budgétaire



Enveloppe budgétaire

Les actions de communication et de promotion du label ISR sont financées par des contributions payées par les fonds labellisés.

Au regard des contributions et dépenses annuelles des deux dernières années, **l'enveloppe budgétaire annuelle est estimée à 500 K € TTC** (tous volets compris). Cette enveloppe pourra être revue à la hausse en cours d'année si les contributions financières s'avéraient supérieures.

- Le volet 1 est conclu à prix ferme, pour une durée de un an, sur le volet « définition de la stratégie ». Les différentes actions de mise en œuvre de cette stratégie, une fois validée, devront systématiquement faire l'objet d'un devis signé, dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle globale présentée au point III.
- Les volets 2 à 4 sont conclus à prix ferme pour un forfait mensuel sur une durée de un an. Aucun dépassement n'est envisageable sans un devis signé (cf. point précédent).

Le prestataire s'attachera donc à proposer une stratégie cohérente avec ce budget, découpée en diverses actions, avec éventuellement des options supplémentaires qui pourront être débloquées si le budget le permet, sur validation du sous-comité promotion.

IV. Autres informations pratiques



Informations générales

- Les candidats doivent couvrir l'ensemble des quatre volets décrits précédemment, les candidatures ne remplissant pas cette condition se sauraient être retenues.
- Durée : le marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de sa notification. Il est reconductible une fois par reconduction expresse, pour une durée de 2 ans.
- Les prestations seront réalisées dans les locaux du(des) titulaire(s) et éventuellement (pour les réunions) dans les locaux du secrétariat (Finance For Tomorrow) ou de la DG Trésor en Ile de France.
- Les dossiers de candidatures doivent être soumis à l'adresse b.laporte@financefortomorrow.com (copie p.becquey@financefortomorrow.com et p.lemenicier@financefortomorrow.com) avant **le jeudi 15 septembre 2022 soir**
- Une soutenance orale des candidats présélectionnés aura lieu le 30 septembre
- Le démarrage de la prestation est prévu début octobre 2022



Principaux critères d'évaluation

Le(s) prestataire(s) seront évalué(s) selon les critères suivants :

- Expérience de l'agence sur les sujets de finance durable et sur le label ISR en particulier ;
- Qualité et innovation de la proposition ;
- Expérience des membres de l'équipe pressentie ;
- Compréhension des enjeux relatifs à la marque du label ISR ;
- Qualité des ressources et moyens proposés ;
- Prix



THE SUSTAINABLE
**FUTURE
BEGINS IN
PARIS**